L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE.
Est situé rue de Chartres, No. 110, entre St. Louis et Conti.

CONDITIONS:

DIX PIASTRES PAR AN—Payables six mois d'avance ; on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du trimestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS et on ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour DIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

LES personnes suivantes forment la direction de la Banque de Carrollton :
D. F. BURTHE, président.
L. Millaudon, J. Kohn,
H. G. Schmidt, H. C. Crager,
Charles Briggs, Placide Forestall.
John Nicholson, caissier.
Comité du chemin à coulisses.
D. F. Burthe, L. Millaudon,
H. G. Schmidt. 1e juillet

Bureau de la presse à coton à vapeur de la Levée.
ON recevra jusqu'au 6 du courant des demandes pour les places d'agent, et de trésorier et secrétaire de la compagnie. On exigera des répondans et de bonnes sécurités. Par ordre de la direction.
1er juillet JOHN B. LEPRETRE, président.

COMPAGNIE D'ASSURANCES COMMERCIALES,
Nouvelle Orléans, 30 juin, 1835.
LES livres de cette institution seront encore ouverts aux souscripteurs et resteront ainsi pendant cinq jours à dater d'aujourd'hui.
ANDREW C ARMSTRONG, sec.

BUREAU D'ASSURANCES COMMERCIALES,
Nouvelle Orléans, 29 juin, 1835.
LES Directeurs ont ce jour déclaré un dividende de 8 pour cent sur le montant versé, provenant du net produit des bénéfices de la compagnie depuis le commencement de leurs opérations le 4 mai dernier, payable aux actionnaires, ou leurs ayans cause, après le 6 juillet suivant
30 juin ANDW C ARMSTRONG, secrétaire.

DIRECTEURS de la Compagnie de Banque et du Gaz de la Nouvelle Orléans.
Edward Yorke, Président.
James H Caldwell, Thos Banks,
Joshua Baldwin, J C Cash,
Samuel Thompson, J Berry,
J A Niven, S Hermann, Sr.
Comité pour les travaux du Gaz.
James H Caldwell, Président.
J Berry, J A Niven.
27 j J Baldwin, E Yorke.

Bureau de la Compagnie d'Assurances et de la Fabrique d'Huile de Graines de Coton de la Louisiane, encoignure des rues de la Commune et du Camp.
LA compagnie étant à présent organisée, les souscripteurs sont par ces présentes informés que le deuxième paiement de dix piastres par action au fonds capital devra être payé mardi 21 juillet prochain, du avant, conformément à la 3e section de l'acte d'incorporation.
25 juin R CLAGUE, secrétaire.

Bureau de la Compagnie des Architectes du 8me District de la Nouvelle Orléans.
A louer pour le 10 juillet prochain, 3 maisons en briques de 4 appartemens, avec galerie sur le derrière, à chaque extrémité de laquelle se trouve une cave et cabinet, cour carrelée et cuisine en brique à un étage.
La première est située rue St Philippe attenant à la suivante, la seconde formant l'encoignure des rues St Philippe et des Marais.
La troisième rue des Marais attenant à la précédente.
Pour les conditions s'adresser au bureau de la compagnie rue St Pierre no 95. P PLESSY,
25 juin secrétaire.

Bureau de la compagnie d'assurances et de la fabrique d'huile de graines de coton de la Louisiane.
A UNE assemblée des directeurs de cette institution tenue le 23 du courant, M. J H Caldwell a été élu à unanimité Président, James Ramage, inspecteur, J H Sterret, avocat, H B Cenas notaire, et
25j R CLAGUE, secrétaire.

Banque des Artisans et Commerçans.
Nouvelle Orléans, juin 22 1835.
CETTE institution tire sur Philadephie et New York à 1-4 pour cent de prime. SAM C BELL,
22 juin caissier.

A UNE assemblée des directeurs de la Compagnie du Desséchement des Marais de la Nouvelle Orléans, tenue à la Nouvelle Orléans le troisième jour de juin courant il a été
Résolu que tout le montant du fond capital de la dite compagnie qui a été souscrit, sera payé dans le courant de la présente année 1835, de la manière suivante, savoir : $30 sur chaque action payables du premier lundi de juillet. $30 au premier lundi de septembre et $30 au premier lundi de novembre prochain.
NOTA—Les souscripteurs au fond capital de la compagnie ci dessus nommée, sont informés que, conformément à la résolution mentionnée plus haut, le premier paiement sera dû le lundi 6e. jour de juillet; et ils sont dûment notifiés que le dit montant sera reçu à la Banque de l'Association Consolidée.
8 juin—1m C. WATSON, secrétaire.

HOTEL MARIGNY.
ENCOIGNURE des rues Victoire et le Chemin à Coulisses du Lac Pontchartrain.
Le propriétaire de cet établissement a l'honneur d'appeler l'attention du public sur cet Hôtel, meublé et garni dans un style jusqu'alors inconnu dans ce pays.
Ni peines, ni dépenses seront épargnées par tous les employés dans cet établissement pour satisfaire aux exigences du public.
Les pensionnaires seront logés convenablement dans des chambres très agréables.
Il y a un salon meublé avec le plus grand luxe pour les dames, situé au 2me. étage et adjoignant se trouve une chambre où l'on peut avoir constamment des glaces, du soda, des confitures, pâtisseries &c.
Cet établissement est très convenable pour les messieurs et dames qui, voulant partir par les chars du chemin à coulisses, manquent l'occasion mais trouvent dans cet établissement, non seulement un lieu de repos mais encore un lieu de récréation qui les console de leur désappointement. Les personnes trouveront aussi une *halte* très agréable.
Ce superbe établissement a été monté au prix d'énormes dépenses ; mais le propriétaire en a couru les risques sachant bien que les habitans de la Nouvelle Orléans n'ont, dans le monde entier, aucuns rivaux pour les encouragements accordés à de louables efforts.
28 mai WAYMOUTH

HYGIENE ET SALUBRITE.
IL faut avoir eu besoin personnellement du secours des eaux de Vichy pour bien apprécier le service que Mr. Darcet, chimiste distingué, a rendu à l'humanité en créant les pastilles de Vichy, dites pastilles Darcet.
Chacune de ces pastilles est dosée de manière à offrir tous les sels contenus dans une bouteille de l'eau minérale de Vichy, et sous cette forme solide, ce médicament agit avec des résultats beaucoup plus assurés, lorsque l'on envisage que six pastilles par exemple renferment toute l'efficacité de six bouteilles d'eau de Vichy, quantité qu'il est difficile de boire sans s'imposer à soi même le mal de la question bannie depuis longtemps, même de nos peines judiciaires.
Les pastilles de Vichy conviennent aux estomacs paresseux et sujets à des aigreurs.
Elles appaisent la soif exagérée que la chaleur fait naître chez les individus de faible complexion.
Elles guérissent les maux de gorge, parceque dans leur état alcalin, elles sont fondantes, et liquéfient la salive et les mucosités qui par effet contraire sont toujours épaissies et coagulées par toutes les boissons acides.
Elles agissent favorablement sur les voies urinaires, en ce qu'elles tendent à convertir et changer les bases des phosphates calcaires peu solubles qui donnent naissance à la pierre et à la gravelle,
Mais ce qui dans ce climat humide doit surtout attirer l'attention publique, c'est la vertu particulière qu'ont les pastilles Darcet de mettre à volonté terme aux diarrhées et dévoiemens endémiques qui préviennent toujours des dérangemens ou de fatigues d'estomac.
Le prix de ces pastilles est de deux piastres le flacon d'une livre.
Les cents flacons offerts en ce moment au public, ne sont pas une spéculation; ils avaient été apportés ici à l'intention d'un établissement public dont l'organisation s'est trouvée différée.
Il ne faut user de ces pastilles que le troisième ou le quatrième jour d'un dévoiement.
La première journée on prend six pastilles en trois doses avant ou après chaque repas.
La seconde journée on en prend huit à mêmes interval les.
La troisième journée on va jusqu'à huit et l'on continue ce nombre jusqu'à ce que les digestions soient rétablies, ce qui arrive ordinairement du cinquième au sixième jour.
Les personnes qui pour embarras du foie, ou pour calmer la soif voudraient user régulièrement de ces pastilles ne doivent pas dépasser le nombre de neuf pour éviter des constipations qui sans être dangereuses seraient un inconvénient d'un autre genre.
Nous observons qu'il ne faut pas confondre les dérangemens d'estomac suivis de dévoiement avec les gastrites qui demandent toujours les avis d'un médecin.
Nous pouvons garantir qu'il n'entre pas un atome de mercure dans ces pastilles dont la base n'est autre chose que du bicarbonate de soude.
Il est important de tenir les flacons bien bouchés pour éviter la dissolution des pastilles par l'humidité.
Les dépôts [illegible] au bureau de cet feuille.
So. Rue de la Levée, no 144, ancienne pharmacie de Paul Martin.
[illegible] Rue du Maine, no 21. 10 juin

POUR MANDEVILLE & MADISONVILLE.

Le bateau à vapeur DELTA, capitaine Sheridan, partira régulièrement du lac Pontchartrain, tous les dimanches à 9 heures précises du matin, pour Mandeville et repartira pour la Nouvelle Orléans, à 6 heures du soir.
Les mardi et jeudi le Delta partira du lac Pontchartrain à 9 heures précis du matin pour Mandeville et Madisonville, et repartira de Madisonville à 9 heures du matin, passant par Mandeville tous les mercredi et vendredi.
Les samedi le Delta partira du lac Pontchartrain à 5 heures précises du soir pour Mandeville et repartira de suite pour la Nlle Orléans pour être prêt le dimanche à l'heure accoutumée.
Le prix du passage, les samedi et dimanche sera d'une piastre par personne, les autres pour $2, à l'exception des propriétaires de Mandeville qui ne paieront qu'une piastre.
Les personnes sont priés de se rendre par le char de 8 heures du matin.
N. B.—Les départs seront aux heures fixées, l'on n'attendra personne. 25 juin

EXCURSION DU DIMANCHE.
Prix réduit à une piastre.
Pour Madisonville, en droiture.

Le bateau à vapeur CORSAIR, capitaine Knight, partira du lac, tous les dimanche, jusqu'à ce qu'un avis contraire en informe le public, à 9 heures A M. et repartira le même jour de Madisonville à 4 heure P M.
Les passagers devront prendre le char de 8 heures A M. S'adresser au capitaine à bord ou à
26 juin W BAGLEY, agent.

PAQUEBOT POUR BAYOU LAFOURCHE.
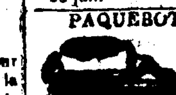
Le nouveau et splendide bateau à vapeur REVENUE, capitaine L. G. Moore, continuera ses voyages pour les ports ci-dessus tant que les eaux le permettront. Il partira tous les mercredis à 10 heures du matin, et en retournant partira de Donaldsonville tous les dimanches à 6 heures du matin. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à GRIFFITH & BARNES,
15 juin—1m no 57 Nouvelle Levée.

POUR TAMPICO.
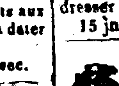
La belle goëlette fine voilière NELSON, capitaine Gutierez, peut recevoir quelques passager, et ayant déjà tout son chargement arrêté, partira positivement trois jours après cette date. S'adresser à
A R MIRANDA.
2 juil—3 no 52 rue St Louis.

POUR LA HAVANE.
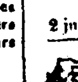
La goëlette CREOLE remarquable par sa marche doublée et chevillée en cuivre, notée A I. Pour fret ou passage s'adresser à
HARRISON BROWN & CO.
30 juin Rue Royale No 117.

POUR LA HAVANE.
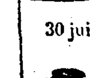
Le joli brick espagnole PETRONILO, capitaine Ruiz, ayant tout son chargement prêt, partira dans quelques jours; pour passage seulement. S'adresser à 27 juin GARCIA & BUYO.

POUR LA HAVANE.

Le beau brick espagnole SAN ROMON, capitaine Salva, ayant tous son chargement engagé, partira pour le port ci-dessus dans quelques jours. Pour passage seulement. S'adresser à
27 juin GARCIA & BUYO.

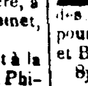
POUR MATAGORDA, Texas.—La goëlette fine voilière, ROBERT EDEN, capitaine Geo. Wheelright, partira positivement ce matin et pour prendre 4 ou 5 passagers à la chambre qui seront commodément logés en s'adressant immédiatement à
3j WILLIAM BRYAN, no 19, rue de la Commune.

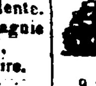
La goëlette fine voilière BETSY HAMILTON, capitaine Bouvet, du port d'environ 600 barrils est prête à prendre un chargement pour un des ports du Mexique, (celui de Tampico serait préféré) pour les conditions s'adresser à bord, entre les rues Conti et Bienville, ou à
8 juin J. PRATS & FILS

POUR BRAZORIA, TEXAS.

La goëlette fine voilière, chevillée en cuivre MARY JANE, capitaine Griffen, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à
WILLIAM BRYAN.
9 juin no 19 rue de la Commune.

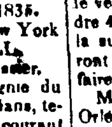
HOTEL DE MANDEVILLE.
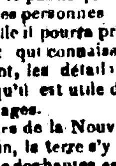
LE soussigné prévient ses amis et le public que son établissement sera prêt à recevoir les personnes qui le visiteront le 28 juin. Epoque à laquelle il pourra prendre 40 pensionnaires et plus—pour ceux qui connaissent la superbe situation de cet établissement, les détails seront inutiles. Mais le soussigné croit qu'il est utile d'en faire connaître au public les divers avantages.
Mandeville est situé à environ 20 milles de la Nouvelle Orléans, sur les bords du lac Pontchartrain, la terre s'y élève de 12 à 15 pieds au dessus de la marée des hautes eaux, et l'excellent air que l'on y respire, le rend un des lieux les plus sains—en effet la situation singulière de ce local, semble en exclure toutes les maladies épidémiques. La pêche y est abondante, et la chasse agréable, les provisions, vins et liqueurs seront de la première qualité, et rien ne sera négligé de ce qui pourra contribuer aux agrémens et aux plaisirs de ceux qui l'honoreront de leur patronage. Dans ce but, il s'est procuré des bateaux, des pirogues, une seine, des chevaux et un tir au pistolet. Les familles trouveront des appartemens particuliers. Deux steamboats partant alternativement de la Nouvelle Orléans, établiront une communication journalière et non interrompue entre cette ville et Mandeville. Le temps pour la traversée n'excédant jamais 2 heures et demi. Les bains étant de première nécessité pendant les chaleurs excessives de l'Eté, une maison de bain a été construite sur le lac, et un quai spacieux rend le débarquement on ne peut plus facile et sans aucun danger.
N B—Pour l'heure du départ des steamboats, voyez l'avertissement du Delta.
17 juin JOHN DAVIS.

PROPRIETES A LOUER.
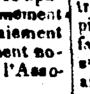
Le soussigné offre à louer l'établissement spacieux situé rue St. Louis, entre les rues Treme et Marais, le second îlet plus bas que Remparts, et à cinq minutes de marche de la Bourse Hewlett. Cet établissement est composé d'une maison de quatre appartemens, d'une grange, de écurie, et magasin et un manége, cuisine et diverses chambres à domestiques.
JULES LE BLANC, rue Royale, no 103.
28 avril A. WARTELLE, 189 rue Royale.

AVIS—Si un nommé *Jean Baptiste Emile Gauoric* qui est arrivé ici en 1833, à bord du navire Œdipe de Bordeaux, veut avoir la complaisance de passer chez les soussignés, il lui sera fourni des communications importantes au sujet de sa famille. S'il est absent, ses amis et connaissances sont invités à nous désigner le lieu qu'il habite. CARRIERE & BORDUZAT,
8 juin no 11, rue St. Louis.

A VENDRE à l'amiable jusqu'au 1er juillet prochain, CLARISSE, négresse créole, âgée de 19 à 20 ans, bonne blanchisseuse, repasseuse et cuisinière, garantie des vices et maladies prévus par la loi. Si d'ici à cette époque elle n'est pas vendue à l'amiable elle sera criée en vente publique à la Bourse de Hewlett, par J. B. BLACHE.
Conditions : 6 mois de crédit, en billets endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. S'adresser au bureau de l'Abeille 19 juin

LE soussigné par ces présentes déclare M John Culbertson son agent et fondé de pouvoir pour faire ses affaires pendant son absence de cette ville.
10 juin—4,1ps HUSTIN WOOLFOLK.

VACCINATION GRATUITE.
LE public est prévenu qu'on vaccinnera gratuitement les personnes indigentes tous les vendredis, de une heure à trois, dans la maison de M. Nicolas Girod, en face de la Bourse Hewlett.
Il a été de plus résolu dans la dernière séance de la société médicale que les personnes aisées qui voudront profiter de cette occasion pourront se faire vacciner moyennant une rétribution de $5; moitié de cette somme sera versée dans la caisse des orphelins et l'autre moitié servira à fonder une bibliothèque médicale.
11mai Le secrétaire général, PUISSAN.

LE docteur VITAL FONDADOUZE a l'honneur de prévenir ses cliens, les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance, et le public en général, qu'il vient de transporter son domicile dans la maison qui forme l'encoignure des rues Bourgogne et Hôpital, et que là, il se fera un devoir et un plaisir de donner par jour quatre heures de consultations gratuites (de dix heures à deux heures de l'après midi,) aux personnes que l'indigence empêche d'appeler près d'eux un médecin : il vaccinera en même temps les enfans de ces mêmes personnes. 5juin1a

MAISON DE SANTE FRANKLIN.
CET établissement est à présent ouvert pour la réception des malades. Prix—à l'ordinaire $1 par jour.
Chambres à part depuis $3 jusqu'à 5 par jour.
Petites véroles à l'ordinaire $3 par jour.
Pour entrées s'adresser à la maison de santé, ou au cabinet du docteur Luzemberg, rue des Remparts no 17. 21mas

AVIS AU PUBLIC.
CHANGEMENT DE DOMICILE.
P FOY, *Sculpteur, Marbrier, Doreur et Gnomoniste*, informe respectueusement le public qu'il a transporté son Atelier à l'encoignure des rues St Louis et Bassin ; où il exécute avec élégance et solidité toutes sortes d'ouvrages en *Marbre, Pierre, Stuc et Plâtre*, tels que *Mausolées* dans les goûts antiques et modernes; *Bas-Reliefs, Cheminées, Tables, Colonnes &c.*
Il répare les pièces cassées ; il reblanchit les *Vases et Urnes d'Albâtre* endommagées, et les [illegible] 11 juin

CHAUX DE THOMASTOWN A VENDRE.
LE soussigné a reçu directement de Thomastown et offre à vendre à des termes accomodans, 1000 barrils et plus de chaux de pierre, livrables à son magasin rue des Champs Elysées, entre les rues de la Victoire et de la Levée, vis-à-vis le hangard du railroad. A vendre au [illegible] de première qualité s'adresser à
8 juin—30 A. MARIGNY.

LEGION DE LA LOUISIANE.

Nlle. Orléans, 13 juin 1835.
LA Légion de la Louisiane prendra les armes le samedi 4 de juillet, à sept heures et demie précises du matin, et se réunira sur la place d'Armes, pour célébrer l'anniversaire de ce jour mémorable.
Une distribution de gargousses et de cartouches sera faite sur la Place d'Armes. Les officiers commandans de compagnies devront porter une stricte attention dans l'inspection des fusils et gibernes.
Les officiers commandans de compagnies remettront au major Benj. Buisson, inspecteur de brigade, un état exact du nombre effectif de leurs compagnies.
Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.
Par ordre de
J. B. PLAUCHE, Brigadier général,
Com. la Légion de la Louisiane.
13j D. AUGUSTIN, aide de Camp.

INSTITUTION BELLANGER,
Sous la direction de M. Caboche.
MR. CABOCHE, ayant succédé à Mr. Bellanger dans la direction de l'institution de jeunes gens, située chemin du Bayou, invite tous les pères de famille qui ne connaissent pas la méthode JACOTOT, que l'on suit dans cet établissement, à assister aux leçons qu'il donne à ses élèves. Les faits pourront contribuer plus que tous le discours, à porter la conviction dans les esprits.
27 juin—3p

MR. BELLANGER ayant confié à M. Caboche la direction de son institution, Chemin du Bayou, peut dorénavant disposer d'une partie de son tems; il l'emploiera à donner des leçons aux personnes qui s'adresseront à lui.
Pour la pension des élèves, dans l'institution, on peut régler soit avec le directeur, soit avec M Bellanger.
Chemin du Bayou vis à vis la maison autrefois habitée par M Forstall,
Ou chez Mr. Etienne Carraby rue St. Pierre No. 86.
29 juin

AVIS.—Mes occupations ne me permettant plus de donner de leçons particulières, j'invite les familles qui avaient mis en moi leur confiance à la reporter sur M. Pedarré, professeur distingué, qui suit exactement la même méthode que moi.
Mr. Pedarré demeure chez M. Frémaux rue Royale, près la rue Toulouse, No 137.
30 juin CABOCHE.

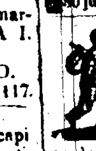
Il a été arrêté hier matin par le soussigné, un nègre qui semblait être en marronage. Ce nègre s'appèle LOUIS et appartient à Jean Pain. Il a été conduit de suite en prison; lorsqu'il fut arrêté il portait avec lui un paquet contenant des chemises de femme, un voile de tulle blanc, quelques mouchoirs de batiste, une paire de bottes, six cuillers et quatre fourchettes d'argent.
Le propriétaire de ces divers objets est invité à venir les réclamer en payant toutefois les frais de gazette.
2j ANDRE GALLE, rue Tremé, encoig Dumaine

LE soussigné prévient ceux que cela peut intéresser, qu'une négresse, peau rouge, disant se nommer RACHEL, et appartenir à M. don Miguel, décédé d'après son rapport depuis son marronnage, s'est rendue à lui dans une course contre des nègres marrons; il invite en conséquence les héritiers ou ayant-cause, ou touts autres intéressés, à venir en prouvant sa propriété sur la dite esclave, et payant les frais la réclamer sur l'habitation de M. Antoine Bienvenu, paroisse St. Bernard, six milles au dessus de la ville et du même bord.
2j—6 A. BIENVENU.

$15 DE RECOMPENSE.

A quiconque ramenera à la soussignée ou à la geole la négresse LAIZA, coiffeuse, bien connue en cette ville, âgée d'environ 20 ans, la peau rougeâtre, petite, mais bien prise, parlant anglais et français, ayant les dents de devant cassées, un gros nez, bégayant un peu, ayant beaucoup de cheveux, et un signe bleu près de l'œil ; elle a été vue au lac il y a peu de jours, et fréquente les faubourgs d'en haut.
LAIS BERTONNEAU.
1er juillet—3 rue Ste Anne, no 123.

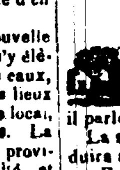
AVIS.—Est détenue à la geole du comté des Allemands, la négresse MARY, se disant appartenir à M. Cook, de la Nouvelle Orléans. Le propriétaire du dit esclave est prié de vouloir le retirer en se conformant à la loi.
OVIDE TROUARD,
Paroisse St. Jean Baptiste, 13j 1835.
29 juin

$100 DE RECOMPENSE
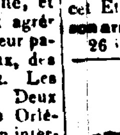
Seront payées pour l'arrestation du mulâtre BERRY, âgé de 25 ans environ, 5 pieds 9 pouces de hauteur, mesure anglaise, cheveux crépus, maintenant agréables; il a une dent de moins sur le devant de la machoire inférieure ; il parle l'anglais et un peu le français.
La susdite récompense sera payée à quiconque le conduira au soussigné, ou le logera dans une des geoles de cet Etat, ou donnera telles informations, qui conduiront à son arrestation. L. L FERRIERE.
26 juin—6 au coin des rues du Camp et Delor.

25 PIASTRES DE RECOMPENSE.
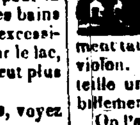
Seront données à celui qui ramenera au soussigné, ou logera à la geole de la Nlle-Orléans, le jeune nègre Charles parti marron dans la matinée du 13 juin; il est âgé de 26 ans; sa taille est d'environ 5 pieds 7 ou 8 pouces, fortement taillé, très noir et de bonne tournure. Il est joueur de violon. Il portait lorsqu'il est parti une levite vert de bouteille un chapeau noir et des pantalons bleus—Son habillement est très décent.
On l'a vu dernièrement qui remontait la côte, et il tâchera sans doute de se procurer un passage à bord des bateaux à vapeur qui remontent le fleuve. Tous capitaines sont prévenus de ne point le recevoir sous peine d'être poursuivis suivant toute la rigueur des lois. J. COLE,
33 j—6 Chemin à coulisses de Pontchartrain.

$5 DE RECOMPENSE.
PARTIE marronne dans la matinée du 9 juin, la négresse LYDIA, âgée d'environ 19 ans; elle avait un anneau en fer à la jambe droite et était vêtue salement. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque la ramènera au soussigné ou la conduira à la geole.
FRANCOIS,
10juin Restaura de la Bourse, rue Chartres, no 117

$20 DE RECOMPENSE
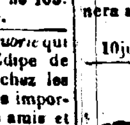
quiconque arrêtera et mettra en sûreté le mulâtre JOE, âgé de 20 ans, taille 5 pieds 4 pouces, bien constitué, ayant une légère cicatrice à la figure; il n'a pas de barbe, et parle français et anglais.
Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur qui le prendront à leur bord seront poursuivis suivant la loi. S'adresser rue Royale, no 103, chez
15 mai J. LEBLANC & co

$25 DE RECOMPENSE.
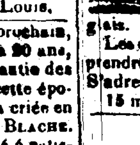
Est partie marron depuis 4 mois le nègre AUSTIN, âgé d'environ 18 ans, appartenant à M D Labranche.
Le nègre a été vu plusieurs fois dans le faubourg Ste. Marie, il se fait passer pour libre; il parle anglais et français, il était engagé l'été dernière comme cuisinier à l'Hôtel du Bayou St Jean.
La dite récompense sera payée à qui conque le ramènera à son maître où à la geole. 6 juin—12,3p

$100 DE RECOMPENSE.
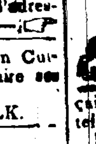
Parti marron de chez le soussigné, vers la fin du mois d'avril dernier, le nègre HENRY, âgé d'environ 18 ans, moyenne taille, grosses joues, air souriant, peau noire, bien pris, parlant anglais et français. Il a été rencontré dans la matinée du 27 du dit mois sur la Levée, près de la halle, avec une manne de légumes que l'on suppose qu'il portait à bord de quelque bâtiment ou bateau à vapeur ; on l'avait vu peu de jours avant travaillant à bord du bateau Chesapeare.
La récompense cidessus sera donnée à quiconque le logera dans la geole de la Nouvelle Orléans.
2 juin—6,3ps N B LEBRETON

MARCHANDISES SECHES.
BOMBAZINES noires, qualités supérieures ; bombazettes, moyennes et do ; contre pointes d'été de Marseilles, extra dimentions ; couvre tables brunes et couleurs variées ; chints rouges de France ; cotonnades pour meubles, à carreaux et à écossaise ; cotonades superfines 7-8 4-4 et 5 4 ; mousselines unies, à dessins et à raies pour robes et rideaux ; bordures cordées et à falbalas ; napes damassées ; mouchoirs de gout en soie et en gaze ; toiles à drap 6-4 10-4 et 12-4 superfins et à bas prix ; bas et chaussettes blancs et en couleur ; moustiquaires fines et à bas prix; batistes de toutes qualités ; gants de soie à jour blancs et noirs ; mouchoirs de batiste ouvrés simples et à bordures, à vendre par
ANDREWS & FRERES.
2 juil no 19 rue Chartres.

UN homme un peu avancé en âge désirerait trouver une place d'instituteur sur une habitation ou dans une paroisse ; il connait le français, l'anglais et l'espagnol. Il donnera des renseignemens satisfaisans concernant sa moralité et probité à ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance. S'adresser à M. Jérôme Bayon, éditeur de l'Abeille.
6 juin

ON DEMANDE.
SUR le champ, une négresse blanchisseuse, une autre bonne repasseuse et un cuisinier ou cuisinière.
Un blanc, bon cuisinier trouvera aussi de l'emploi en s'adressant au bureau de l'Abeille. 26 juin

FARINE—200 barrils de farine ; Bœuf mess—60 demi barrils ; Jambons couverts—45 tierçons de Cincinnati ; Blanc de baleine—60 caisses en débarquement et à vendre par (16 juin) J THAYER & Co.

LETTRES de change sur Londres, à vendre par
30j HARRISON BROWN, rue Royale, no 117.

VENTE PAR LE REGISTER.
Succession de feu Jean Maignan.
VENTE par le registre des testamens—Lundi 3 août 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, de propriété foncière et les esclaves ci après décrits appartenant à la succession de feu Jean Maignan, savoir :
Propriété foncière—1o. Un lot de terre situé au faubourg Marigny, faisant face à la promenade des Champs Elysées mesurant un pied français trente pieds de face à la dite promenade des Champs Elysées sur cent vingt pieds de profondeur, faisant partie du terrain désigné par le no 23, au plan du dit faubourg, borné d'un côté par la propriété maintenant ou autrefois appartenant à Célestin Glapion et de l'autre par celle maintenant ou autrefois appartenant à Elisabeth Jagon, ensemble des fondations en briques qui se trouvent sur le demi terrain.
2. Un terrain situé au faubourg Marigny, désigné par le terrain no 108, de l'îlet no 26, le dit terrain ayant mesure française 60 pieds de face à la rue des Français, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Girod.
3. Un lot de terre situé au nouveau faubourg Marigny, désigné au plan dressé par Jos. Pilié, le 25 mars 1831, et annexé à un acte passé devant W Y Lewis, notaire, le sept mai 1831, par le no 11, de l'îlet no 31, ayant mesure française 30 pieds de face à la rue St Antoine sur 120 pieds de profondeur.
Conditions de la vente : un et deux ans de crédit, pour des billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.
5. Une portion de terre située au faubourg Marigny, de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues des Champs Elysées, des Bons Enfans, des Français et d'Amour, mesurant 42 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue d'Amour sur 112 pieds de profondeur.
Conditions de la vente : les acquéreurs s'obligeront à payer la moitié des billets suivans, savoir : datés le 31 déc 1834 et souscrits par J Tetreau à l'ordre et endossés par le défunt J Maignan: un de la somme de $718 15, payable à un an; un de la somme de $758 80 payable deux ans après date; un de la somme de $799 45, payable trois ans après date, et le dernier de $840 10 payable quatre ans après date, et la balance du prix, s'il y en a, payable dans un an dans un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.
Esclaves—6. John, nègre, âgé de 36 ans, forgeron, excellent moulier, fondeur,
7. Louis, nègre âgé de 36 à 38 ans, maréchal ferrant, excellent forgeron.
8. Edmond, nègre âgé de 37 ans, forgeron,
9. Aglae, négresse âgée de 16 ans,
10. William, nègre âgé de 59 ans,
Conditions de la vente : 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.
P L B DUPLESSIS, dép. reg des tes.
Les actes de vente seront passés pardevant H Pédesclaux not pub, aux frais des acquéreurs. 1er juil

Succession de madame Mary Prendergrast.
VENTE par le régistre des testamens—Vendredi 3 juillet 1835—J'exposerai en vente, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres—En vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, les esclaves ci-après décrits appartenant à la succession de feu madame Mary Prendergrast, savoir :
ESCLAVES.
1 [illegible], nègre, âgé d'environ 22 ans, domestique de [illegible]
2 [illegible]STON, nègre, âgé d'environ 21 ans, domestique et laboureur.
3 [illegible]Y, négresse, âgée d'environ 15 ans, domestique de maison.
4 [illegible]Y, négresse, âgée d'environ 40 ans.
5 [illegible] nègre, âgé d'environ 26 ans, marronneur.
C[illegible] de la vente : 6 et 12 mois de crédit, pour des billets [illegible] à satisfaction portant hypothèque spéciale.
W F C DUPLESSIS, rég. des tests.
Les actes de vente seront passés pardevant W Y Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs 28 mai

Jean Marie Menesias Nicholas, mineur.
VENTE par le régistre des testamens—Mardi 7 juillet 1835, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte du mineur Jean Marie Menesias Nicholas, la propriété ci après décrite, savoir ;
Un lot de terre situé en cette ville, rue Royale, entre les rues Toulouse et St. Louis, mesurant vingt deux pds de face à la rue Royale sur une profondeur de soixante pieds, borné d'un côté par la propriété de G. Musson, et de l'autre par celle de Paul Lacroix, ensemble la maison et les bâtisses qui s'y trouvent.
Conditions : Douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant intérêt à raison de huit pour cent par an, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et hypothèque spéciale. W F C DUPLESSIS, rég des tes.
N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Félix Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs,

Succession de Thomas Dance.
PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession ne serait point approuvé et homologué.
Par ordre de la cour,
30 juin P L B DUPLESSIS, dép. rég des test.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Je certifie par les présentes que le 11 mai 1835, jugement a été enrégistré dans cette cour dans l'affaire de Marie Thériac, épouse de Jean Mouin, contre son mari, dans les termes et caractères suivans, savoir : N° 8201—*Marie Theriac, épouse de Jean Mouin, contre son mari.* DECRET : Il est ordonné, jugé et décrété que jugement soit enrégistré en faveur de la demanderesse que les deux parties, de la plaintive et défenderesse, soient divorcées à jamais des liens du mariage qui jusqu'à présent les ont unis ensemble, et que le défendeur paie les frais du procès.
Nouvelle Orléans, 20 mai 1835.
(Signé), CHARLES MAURIAN, juge.
Jugement endossé au dossier des jugemens C, p 116.
En témoignage de quoi, j'ai à ces présentes apposé mon seing et le sceau de la dite cour, dans la ville de la Nlle-Orléans, ce 20e jour de mai, dans l'an de notre seigneur mil huit cent trente cinq, et de l'indépendance des Etats-Unis, le 59e.
20j—3 ARMAND PITOT, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans.—Présent l'hon. Charles Maurian, juge—François Duvar alias Lejuste contre ses créanciers.—La cession des biens du pétitionnaire au bénéfice de ses créanciers ayant été acceptée par la cour, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de L T Caire, notaire public, pour y délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et qu'en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés soient suspendues.
Par ordre de la cour, au greffe,
1er Juillet—3 P A GUYOL, dép. greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district judiciaire—Mercredi 24e jour de juin 1835.—Présent l'honorable Charles Watts, juge—No 11453—A. L. Boimare contre ses créanciers—Sur motion de D. Seghers, avocat d'Etienne Carraby syndic des créanciers, et sur l'enrégistrement d'une copie certifiée des résolutions des dits créanciers à leur assemblée du 23 courant tenue par devant Me. Louis Ferraud, not. pub. il est ordonné par la cour que les créanciers du dit insolvable, et tous intéressés dans cette affaire, aient à déduire dans l'espace de 10 jours après la publication du présent ordre, les raisons pour lesquelles les dites résolutions ne seraient pas confirmées et homologuées. Extrait des minutes.
30j—3 P. LE BLANC, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la Paroisse et Ville de la Nouvelle Orléans—A. Lewis et Cie. contre ses créanciers—Présent l'hon Charles Maurian, juge—23 juin 1835—La cession des propriétés des pétitionnaires ayant été acceptée par la Cour, pour le bénéfice des créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu au bureau de Théodore Seghers notaire public, le Samedi 25 juillet prochain, afin de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, et en même temps toutes poursuites contre leurs personnes et propriétés est et demeurent suspendues—J P Benjamin est nommé avocat pour les créanciers absents.
Par ordre de la Cour. Au greffe le 24 juin 1835.
25 juin—2ps P A GUYOL, dép greffier.

Antoine Foucher vs. the heirs of his deceased wife.
BY virtue of an order of sale to me directed by the hon the Court of Probates in and for the city and parish of New Orleans, I will expose to public sale, after the publication required by law, on Tuesday the 21st of July next, at the parish of Jefferson, at the hour of 12 o'clock M, the following described property to wit :
1st. A tract of land situate in this parish, on the right bank of the river Mississippi, at about 2 miles above the city of New Orleans, measuring in front of said river four arpents, with all the depth thereto appertaining.
2d. Another tract of land about 50 feet below the one above described, and measuring 3-4 of an arpent, with all the depth thereto appertaining. The tract of 4 arpents above described, will be sold in lots of 1 arpent front on said river with all the depth—the other tract will be sold separately.
Conditions—One, two and three years credit, the purchaser giving approved endorsed notes with special mortgage until final payment—the notes to be divided into shares.
Parish of Jefferson, June 20 1835.
june 24 J. CHARBONNET, jr. sheriff

DEMANDE D'APPRENTIS—On a besoin au bureau de l'Abeille de deux jeunes apprentis de 12 à 15 ans. 19 juin

AVIS—Si un nommé DAVID RIDEY se trouve à la Nouvelle Orléans, il est prié de se présenter chez les soussignés qui ont à lui faire des communications intéressantes pour lui. THEODORE NICOLET & co.
16j no 26, rue Bienville.

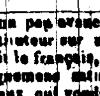
A LOUER pour le 1er. janvier 1836—La belle maison à deux étages, formant l'encoignure des rues du Canal et du Camp, appartenant à Mr. Prado. Dans cette maison on peut établir un superbe magasin dans le bas et loger une nombreuse famille dans les étages supérieurs. S'adresser sur les lieux au propriétaire 21 mai

MOULIN A SCIE.
LE moulin à scie appartenant ci devant à M. Byrne est maintenant en opération complète et en état d'exécuter toutes les commandes pour quelque bois que ce soit ; une boite pour la réception de commandes de planches, ou pour quelque communication que ce soit est exposé au bureau de la Compagnie d'Assurance de Commerce, une porte après la Bourse de l'Arcade, ou toutes les personnes qui voudraient faire quelque commande, ou qui auraient quelque affaire, avec la susdite compagnie, peuvent déposer leur demande.
JAMES W BYRNE, agent,
26j—1m compagnie du moulin à scie d'Orléans.

Eaux Minérales Factices,
RIVET, SYBOLD & CO.
Rue St. Pierre No. 25, entre Chartres et Levée.
L'USAGE des eaux minérales est aujourd'hui généralement répandu en Europe. Leur effet salutaire comme moyen préventif est prouvé par un seul exemple on sait que l'apparition du choléra à Paris en 1832 y fit tripler la consommation de l'eau de Seltz, et depuis lors elle a remplacé l'eau ordinaire comme boisson de table. Les docteurs et le public verront nous pensons avec plaisir s'élever un établissement qui manquait à cette ville.
Nous laissons aux docteurs le soin de décider jusqu'à quel point il est possible au chimiste d'imiter la nature et de réussir dans ses contrefaçons, mais nous croyons être d'accord avec eux en disant que s'il ne faut pas attendre des produits fabriqués, les effets merveilleux qui ont accompagné l'administration des eaux minérales naturelles prises pour les malades aux sources même d'où elles sourdent, on peut affirmer que les eaux minérales factices présentent un puissant et facile moyen de guérison, et que les produits fabriqués l'emportent beaucoup sur les produits naturels transportés, surtout à de grandes distances.
Nous avons retardé jusqu'à ce jour de signaler au public la création de notre nouvel établissement parceque nous voulions avant tout acquérir des titres à sa confiance en soumettant nos produits à l'examen de la société médicale de la Nouvelle Orléans, nous extrayons les lignes qui vont suivre du rapport fait au nom de cette société par une commission composée de Messrs, Delpeuch, Tricou et Lambert.
" Dans un certain nombre de cas, les eaux factices l'emportent par leur utilité thérapeutique sur les eaux naturelles." " Le fabricant peut pour ainsi dire approprier ses eaux au gré du médecin, à la maladie et au malade."
" Notre principal but dans la rédaction de ce rapport a été de revêtir Messrs. Rivet, Sybold et Barthe du caractère qui leur est propre en leur assignant dans l'esprit du public la place qu'ils doivent y occuper." " D'ailleurs les connaissances de M. Barthe comme chimiste ont été mises en évidence par les épreuves auxquelles il a été soumis en France." " Il a rempli pendant trois ans les fonctions de professeur de chimie et de physique des cours publics de la ville de Marseille.
" Rendons grâce à Messrs. Rivet, Sybold et Barthe de l'heureuse idée qu'ils ont eue de fonder un établissement que réclamait une ville aussi importante que la notre."
" C'est pour nous un devoir en même temps qu'un plaisir d'encourager de si louables efforts et de contribuer par notre bienveillance à la prospérité d'un établissement dont le moindre mérite est l'utilité publique."
Ce rapport est signé par Messrs. Fortin président, Pieusseau secrétaire, Delpeuch, Tricou et Lambert rapporteurs.
20 juin—1b RIVET SYBOLD & Co.

EAUX MINERALES.
BOISSONS GAZEUSES.
EAUX médecinales de toutes sortes telles que Vichy, Sedlitz, purgative de magnesie à 50 cents la bouteille,
Eau gazeuse de Seltz et carbonisée à 12 1-2 cents la bouteille par abonnement, en rendant les verres.
Boissons gazeuses aromatisées telles que citron, menthe, orange, fleurs d'orange, etc. punch gazeux, etc, à 25 cents la bouteille, en rendant les verres.
Nous appelons particulièrement l'attention du public sur l'eau gazeuse de Seltz qui remplace aujourd'hui l'eau ordinaire sur toutes les bonnes tables d'Europe.
RIVET SYBOLD & co.
20 jn rue St. Pierre, no 25. entre Chartres et Levée.

CELEBRE POUDRE DE CASTILLON.
MADAME VEUVE CASTHY de Philadelphie, propriétaire des remèdes du feu docteur Castillon, du Cap Français, vient d'établir un dépôt à notre pharmacie de la célèbre poudre antiscorbutique restaurante et de l'élixir aussi antiscorbutique du dit docteur. Castillon, ancien chirurgien major consultant du roi, à St. Domingue, et nous a constitués ses agens pour la vente de ces remèdes dans cette ville, d'un grand succès.
Ces spécifiques qui ont joui dans toutes les parties de l'Ile de St. Domingue, sont propres à guérir le scorbut et toutes les maladies qui ont pour cause le virus scorbutique, la diarrhée, dysenterie, tenesme, la lienterie, fièvre lente intermittente, coliques, obstructions du foie et de la rate—diarrhée invétérée dysenterie et tenesme, produits par suite de rougeoles et petites véroles malignes—et les mêmes maladies qui viennent à la suite de couches ou pendant la grossesse.
La poudre mêlée avec le lait forme une bouillie très agréable et des plus restaurantes—elle détruit la putridité des humeurs de l'estomac et des intestins, rétablit les digestions et toutes les sécrétions et dépurant le sang de tous les levains scorbutiques.
La durée de traitement est de 20, 30 ou 40 jours, suivant l'ancienneté ou la malignité de la maladie—ces spécifiques se trouvent toujours à notre pharmacie—on y peut prendre connaissance d'un recueil d'observation pratiques sur les effets de ce remède et sur les cures extraordinaires qu'il a opérées—les malades trouveront un grand avantage dans l'usage de ce remède ; c'est celui de pouvoir le traiter et se guérir eux-même en suivant exclusivement la méthode indiquée qui accompagne le spécifique. PINGUET & Co.
Encoignure des rues Royale et Ste. Anne.
12 mai—3p

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.
LE 25 du courant, le commissaire de police du 3me. district, a fait porter au dépôt, place Washington, deux ancres qui sont restées fort long temps à l'encoignure du rail road Pontchartrain et de la Levée, et dont le propriétaire est inconnu. Le propriétaire est averti par la présente publication que si les dites ancres ne sont pas réclamées dans un délai de cinq jours de la date de cet avis, elles seront vendues à l'encan par F Dutillet, à l'expiration du dit délai; c'est à dire vendredi 3 juillet 1835, à 5 heures de l'après midi. D PRIEUR,
29 juin maire.

Compagnie d'Assurance et de Manufacture d'Huile de Graines de Coton de la Louisiane.
Nouvelle Orléans, 26 juin 1835.
LES souscripteurs au fonds capital sont requis de se présenter au bureau de la compagnie, encoignure des rues du Camp et de la Commune, conformément aux dispositions de la charte pour donner sécurités pour cette partie de leur souscription qui n'a pas encore été payée.
Par ordre de la direction.
29 juin R CLAGUE, secrétaire.

LES soussignés offrent à vendre les marchandises suivantes, savoir : 130 barils eau de vie américaine, 4e. preuve, 20 pipes genièvre de Hollande; 20 pipes huile à brûler de 1ère qualité; 200 sacs de poivre; 20 balles clous girofle, 500 paquets de canelle; 200 caisses amidon; 400 do. savon; 200 do blanc de baleine; 50 do moutarde; 50 paniers champagne de 1ère qualité.
LEGENDRE & SAMORY,
29j n° 54, rue Toulouse.

Société des Arts et Métiers de la Nouvelle Orléans.
LES membres composant cette société sont prévenus de se réunir à l'Arcade de Banks, samedi 4 juillet, à 8 heures et demie du matin, afin de se joindre à la procession qui doit avoir lieu ce jour. Les membres sont invités à n'y pas manquer.
1 juillet—4 J DUVAL, secrétaire.

AUX CHARRETIERS.
ON demande 20 ou 30 charrettes et tombereaux pour transporter le poids d'environ 100 tonneaux de la Levée à l'établissement du gaz. S'adresser au bureau de la compagnie, rue du Camp. 30 juin

BANQUE DU KENTUCKY.
AVIS—Est par le présent donné aux actionnaires résidants en cette ville que le 4me versement de $10 par actions, sera payable à la Banque Commerciale de la Nouvelle Orléans le 23 du courant. W GHEWES.
11 juin—16 agent pour la Banque de Kentucky

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.
EN vertu d'une résolution du conseil de ville, en date du 20 du courant, avis est par le présent donné aux habitans du 3me district, que lundi 6 juillet prochain, depuis 8 heures du matin jusqu'à 5 heures de l'après midi, il sera procédé à l'élection d'un alderman pour le dit 3me district, en remplacement de M. Grailhe, démissionnaire. La dite élection aura lieu chez M. John Davis, rue d'Orléans, entre Royale et Bourbon. Sont nommés inspecteurs de cette élection, MM. J Ory et J B Faget, et greffier M R Preau. D. PRIEUR.
24 juin maire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
LE cours de la farine fraiche est aujourd'hui de $5 00 par baril, d'après le tarif les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, à partir de lundi, 47 onces de pain pour un escalin. Les pains de 3 pour un escalin devront peser 25 pour cent de plus.
27 juin DENIS PRIEUR, maire

MARCHANDISES SECHES en débarquement—mousselines écossaises à figures, à carreaux et à raies, gants unis et de gout, ginghams pour meubles, courte pointes d'été, nattes de coton, mousselines à rideaux, blanches et en couleur, dentelles et bobinettes, garniture cordées de gout, bonnets de mousseline. Un grand assortiment de mouchoirs de batiste de tous genres, broderies françaises sur mousselines, à vendre par
ANDREWS & FRERES.
24 juin no 19, rue Chartres.

SEL—1000 sacs fin et demi gros en débarquement du navire Ambassador et à vendre par
F H PETITPAIN.
16 juin encoignure Chartres et Toulouse.

BEURRE DE GOSHEN—25 barrillets beurre de Goshen, 1ère qualité, récemment reçu et à vendre par
GRAY, DURRIVE & co.
29j 42 et 43, Nouvelle Levée.

VINS, EAU-DE-VIE, &c.
350 BARRIQUES vin de Bordeaux, diverses qualités—150 barils vin blanc de do ; 2500 caisses de do ; 300 do de blanc de do; 85 pipes, demi et quart de pipes vieux Cognac, champagne, &c. Anisette, liqueurs, vinaigre, bouchons, cordages, en magasin, reçus par les derniers arrivages de Bordeaux, et à vendre par P. O. SORBE,
30 juin—10 118 rue Royale

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET & DELERY.
JEUDI 2 juillet prochain, il sera vendu à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St Louis,
Une négresse nommée MAGDELEINE, créole âgée d'environ 22 ou 23 ans, sachant un peu laver et repasser, attachée au lait, &c. garantie des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions : un an de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente par devant Hugues Pedesclaux, notaire public, aux frais de l'acquereur. 20 juin

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour cette ville et paroisse d'Orléans, en date du 23 décembre 1834, il sera vendu Mercredi 8 juillet prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, la propriété ci après décrite, dépendant de la succession de feu Etienne Jean Baptiste Lajonchere h de c l.
Un lot de terre situé au faubourg Clouet, avec les bâtisses qui s'y trouvent, mesurant 60 pieds de face sur la rue Clouet, sur 200 de profondeur, borné d'un côté par la propriété de Zénon Ninet et de l'autre par celle de Pierre Rapp.
Conditions : 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente pardevant G Le Gardeur notaire public; aux frais de l'acquéreur. 4 juin

PAR F DUTILLET & DELERY.
EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves de cette ville, en date du 25 mai dernier—Il sera vendu le Mercredi 8 juillet prochain, à midi, au Café de la Bourse de Hewlett, les biens ci-après décrits, dépendant de la succession de feu Sr. François Domingeot, savoir :
BIENS-FONDS.
1°. Un lot de terre situé au faubourg Clouet, à l'encoignure des rues de la Levée et Clouet, ayant 33 pieds face au Chemin Public, sur 121 pieds 4 pouces de profondeur, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les droits à la batture en face.
2°. Un autre lot adjoignant le précédent, mesurant 92 pieds 10 pouces de face à la rue Clouet, sur 32 pieds de profondeur ; avec les édifices qui sont dessus.
3°. Un autre lot adjoignant le précédent, et mesurant 92 pieds 10 pouces de face à la rue Clouet, sur 32 pieds de profondeur ; ensemble les édifices qui sont dessus.
Toutes ces mesures sont américaines, et les dits lot seront vendus conformément au plan dressé par le voyer de la ville.
ESCLAVES.
1°. MARIE, négresse créole, âgée d'environ 30 ans bon sujet, blanchisseuse, repasseuse et un peu cuisinière d'une constitution un peu maladive.
2°. ZABELIHA, négresse créole, âgée d'environ 17 ans, bon sujet, un peu blanchisseuse, repasseuse et cuisinière.
3°. BASTIANA, négritte, créole, d'environ 12 ans, bon sujet, gardienne d'enfans.
4°. JEROME, nègre créole, de 14 ans, bon sujet, intelligent.
Conditions : Les esclaves à 6, 12 et 18 mois de crédit, et les lots de terre avec leurs dépendances, à un crédit de 1, 2 et 3 ans ; en billets par coupons endossés à la satisfaction des vendeurs et garantis par hypothèque spéciale.
A défaut de paiement, ces billets par clause pénale, porteront intérêt à 10 pour cent l'an, du jour de l'échéance jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs.
4 juin—11,2ps

PAR F DUTILLET & DELERY.
IL sera vendu Mardi 14 juillet prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour cette ville et paroisse, en date du 5 juin 1835, la propriété et les actions ci-après, dépendant de la succession de feu Pierre G Huchet Kemion, savoir :
1°. Une terre situé dans la Paroisse d'Orléans, mesurant 6 arpens et demie, de face au Chemin de Gentilly, sur 80 arpents de profondeur, borné d'un côté par la terre du Juge Martin, et de l'autre par celle de Charles Labedoyère Kemion.
2°. 10 actions de l'Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane—Conditions comptant. 9 avril

PAR F. DUTILLET & DELERY.
IL sera vendu le samedi 11 juillet, à midi, à la Bourse de Hewlett.
1o. Deux lots de terre situés au faubourg Marigny, rue d'Amour, entre les rues Bagatelle et St. Antoine, mesurant chacun 27 pieds de face sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur.
2o. Deux lots de terre situés au même faubourg, rue Bagatelle, entre les rues Bons-Enfans et Moralès, mesurant chacun 31 pieds 11 pouces de face, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur, conformément aux plans dressés par L J Pilié et déposés à la Bourse.
Conditions : 6, 12, 18 et 24 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. Les actes de vente pardevant O de Armas, notaire public. 20 juin.

PAR F. DUTILLET & DELERY.
IL sera vendu le samedi 11 juillet, à midi, à la Bourse Hewlett :
1o. Un terrain situé à l'encoignure N. E. des rues Bourbon et Hôpital, mesurant, mesure française, 30 pieds de face à la rue Bourbon, sur 80 pieds de profondeur et face à la rue de l'Hôpital avec les bâtisses qui sont dessus.
2. Un terrain situé à l'encoignure N O des rues Bourbon et du Quartier, mesurant, 35 pieds français de face à la rue Bourbon, 70 pieds de profondeur et face à la rue Quartier, et formant de 3 pieds à la profondeur de 39 pds 6 pouces ; avec les bâtisses qui sont dessus. Le tout conformément au plan tiré par L. J. Pilié, aide voyer, et déposé à la Bourse.
Conditions : 6. 12 et 18 mois, en billets endossés et hypothèque. 29j

PAR J. LE CARPENTIER.
EN vertu d'un ordre de la cour de paroisse de Plaquemines, en date du 20 décembre 1833, et pour compte de la succession de Mme. Louise Bergeron, veuve de feu Laurent Guénard, il sera vendu le vendredi 31 juillet prochain, à midi précis, à la Bourse de Hewlett :
Un lot de terre situé dans le faubourg Clouet et désigné par le no 1, faisant encoignure des rues Clouet et Craps, mesurant 30 pieds de face à la première sur 120 pds à la dernière.
Un lot de terre désigné par le lot no 4, ayant 30 pieds de face à la rue Clouet sur 120 pieds de profondeur.
Un lot de terre désigné par le no 12, ayant 60 pieds de face à la rue de Craps sur 60 de profondeur.
Conditions : 6, 12 et 18 mois de crédit en billets divisés en coupons à la convenance des héritiers et endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente se passeront aux frais des acquéreurs par L. T. Caire, not. pub. 29j

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.
IL sera vendu Lundi 6 juillet, à midi, à la Bourse de Hewlett, le reste de ces belles propriétés, sises à la Passe Christian, contenant environ 12 lots de terre, sur un desquels se trouve une maison neuve avec d'autres améliorations, et mesurant tous environ un demi arpent de face au lac, sur une profondeur qui varie de 4 à 8 arpents, comme on le verra plus clairement par le plan qui en a été tiré par C F Zimpel, député voyer, et qui sera exposé à la Bourse quelques jours avant la vente. La situation de ces propriétés est sans égale pour résidence d'été, et est trop bien connue pour exiger de plus amples détails.
Conditions : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque.
Les actes de vente seront passés pardevant W Boswell notaire public, aux frais des acquéreurs. 23 juin

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.
JEUDI 9 du mois prochain, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, les deux esclaves suivants, Maconnant, alias Charlotte, griffonne créole, âgée de 34 ans, cuisinière et un peu blanchisseuse, et Arthur, son fils, jeune mulâtre créole de 16 ans, excellent domestique et propre à conduire un cabriolet. Ce dernier esclave est pleinement garanti de toute maladie et de tous vices prévus par la loi.
Conditions : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque sur les dits esclaves jusqu'au paiement. 26 juin

PAR T. MOSSY & GARIDEL.
EN vertu d'un ordre de l'honorable cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, en date du 23 mai 1835, et sous la direction d'Isidore Honoré, syndic des créanciers de Joseph St Amant, il sera vendu le Lundi 6 juillet prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, à l'encoignure des rues St Louis et Chartres, les propriétés ci-après décrites, abandonnées par le dit insolvable.
1°. Un lot de terre situé rue St Philippe, entre les rues Bourgogne et des Remparts, mesurant 28 pieds de face, sur 60 pieds de profondeur, avec les améliorations qui sont dessus, consistant en une maison en briques divisée en deux appartements, deux cabinets et une galerie ; une cuisine à étage en briques de quatre appartemens, cour pavée, latrines en briques, &c.
2°. La moitié indivisé d'un lot de terre situé au faubourg des Religieuses, à l'encoignure de la rue Apollon et du Chemin St André, mesurant 27 pieds 10 pouces sur la rue Apollon, sur 120 pieds 8 pouces de profondeur et face au chemin St. André, désigné par lot 47 de 11 et No. 3, sur un plan du dit faubourg dressé par Louis Bringier, arpenteur général, et déposé chez Wm. Y. Lewis, notaire public.
3°. Une négresse nomée Silvia, agée de 29 ans, avec ses trois enfans, Mary, agée de 7 ans ; Betsy, d'environ 5 ans ; Zabel, de 18 mois.
Conditions—Le lot de terre et la maison rue St Philippe, $600 comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Le lot de terre au faubourg des Religieuses et les esclaves, un quart comptant et la balance à six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés par Théodore Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs. 6 juin

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.
IL sera positivement vendu lundi prochain, 6 juillet, à midi, à la Bourse de Hewlett, le nègre DOMINIQUE, âgé d'environ 33 ans—excellent cigarier, ayant un mal de jambe, et maronneur.
Condition. 6 mois de crédit. 1juillet

BEURRE DE MAI—30 barrils beurre de St. Louis à vendre par CARRIERE & BORDUZAT.
22 juin

ON a besoin d'un commis, parlant l'anglais et le français Il faut qu'il soit bon comptable, et bien recommandé. S'adresser à la poste, boîte no. 6. 30 juin—3